

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL346

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au-delà »

les mots :

« à compter de leur collecte, à l'expiration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.